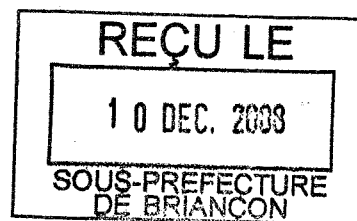




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 novembre 2008

Le 28 novembre 2008 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 novembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 36 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-068
35 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de pouvoir : 1 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de Votes : 36

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – Mme Laurette ROMAN (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Adolorata CAPELLA (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE) – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean-François PEGUY) – M. Massimo VARDANEGA (représentant Mlle Karine ESCALIER) – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Claude PLEINDOUX (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névalche : M. Bernard LIGER (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC) – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET jusqu'à la délibération n° 2008-069 - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2008-069 à Mme Nicole MATHONNET.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2008-078 DU 28 NOV. 2008

Rapporteur : M. Thierry DUCURTIL

OBJET : DÉVELOPPEMENT RURAL

Centres de secours de Briançon, Val des Prés, Montgenèvre
Demande de subventions

REÇU LE

10 DEC. 2008

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais modifiés par Arrêté Préfectoral n°2004-121-12 en date du 30 avril 2004 et en particulier ses compétences au titre du maintien des services de proximité et notamment la gestion et le financement des services d'incendie et de secours,

Considérant les travaux d'aménagement effectués en 2007 dans les centres d'incendie et de secours de Val des Prés et Montgenèvre,

Considérant les demandes de travaux complémentaires adressées par les sapeurs-pompiers et le service bâtiments du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 novembre 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission DÉVELOPPEMENT RURAL en date du 17 novembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

- Autorise M. Thierry DUCURTIL, Vice-président délégué au Développement Rural à conduire les opérations ci-dessous et à solliciter du Conseil général des Hautes Alpes, une subvention de 70% du montant total hors taxes de chacune des opérations soit :

C.S.P. de Briançon :

Chauffage : Mise en conformité sanitaire des circuits de chauffage et d'eau chaude.

Coût : 07 500 € TTC / 6 270.90 €HT

Subvention sollicitée : 05 268 €

C.I.S. de Val des Prés :

Mise en place d'un système d'évacuation des fumées d'échappement

Coût : 05 000 € TTC / 4 180.60 €HT

Subvention sollicitée : 02 926 €

C.I.S. de Montgenèvre : Déplacement en plafond d'un radiateur électrique pour permettre l'augmentation du nombre d'armoires dans le vestiaire

Coût : 00 900 € TTC / 752.50 €HT

Subvention sollicitée : 00 527 €

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil Général, le 18 novembre 2008 .

- Précise que l'ensemble de ces travaux est inscrit au plan bâtimentaire 2008 du SDIS 05, l'autofinancement à la charge de la C.C.B. s'élevant à 2 604,42 €, FCTVA déduit.

Pour copie conforme

Le Président

Alain BAYROU



8 DEC. 2008

Date dépôt S.P. :

15 DEC. 2008

Date affichage :